

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 14 Novembre 2024

Affaire n° 1 – Délibération N° 2024-11/072

Autorisation à donner au Maire pour signer le marché Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de service d'entretien, de fauchage et d'élagage des ouvrages de la ville de Saint-François.

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi quatorze Novembre à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08 Novembre 2024

Date d'affichage : 08 Novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	04	06	01

Nombre de Conseillers votants : 26

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x		
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint			x
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint		Mme Barbara CAMIER	
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint			x
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Mugnette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x		
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal		M. Eddy LORIDON	
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal			x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents et quatre (04) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Barbara CAMIER, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 1 – Délibération N° 2024-11/072

Autorisation à donner au Maire pour signer le marché Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires de service d'entretien, de fauchage et d'élagage des ouvrages de la ville de Saint-François.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 18 Juin 2024 en vue de conclure un marché public «accord-cadre de service d'entretien, de fauchage et d'élagage des ouvrages de la ville de Saint-François».

Il convient d'autoriser le Maire à signer le :

- **Marché ACCORD-CADRE à bons de commande multi-attributaires relatif au service d'entretien, de fauchage et d'élagage des ouvrages de la ville de Saint-François. Durée totale de l'accord-cadre : 12 mois reconductible 3 fois.**

Il s'agit d'un marché de services récurrents pour un montant maximum annuel de 450 000,00 € hors taxes.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a décidé de retenir le classement des trois meilleures entreprises ayant présentées une offre économiquement et techniquement avantageuse :

Classement des attributaires

- **Entreprise n° 1 : SATP AMIANTEX**
- **Entreprise n° 2 : ELG TP**
- **Entreprise n° 3 : JTPE**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu la délibération du 25 Juillet 2024 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire, complétée par celle du 19 Septembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Elodie ERRIN, Responsable du Service de la Commande Publique ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces afférentes.

Article 2 : D'INSCRIRE les dépenses afférentes aux comptes budgétaires concernés.

Article 3 : DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture

le15/11/2024.....

Et publication ou notification

du15/11/2024.....

Affichée en Mairie, le

.....18/11/2024.....

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Jean-Luc PERIAN.